

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
13	10	12

SEANCE DU 01 SEPTEMBRE 2025

DATE DE LA CONVOCATION
22/08/2025

L'an Deux Mille vingt cinq et le 01 Septembre à 19 heures 30

DATE D’AFFICHAGE
05/09/2025

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d’Antoine HUYNH, Maire.

Présents : Antoine Huynh, Clarence Appell, Peggy Viola, Sandra Fiorèse, Brigitte Simon, Frédéric Thomas, Cyril Durand, Fabrice Mermin, Nathalie Jacquier, Benjamin Bou Aziz.

Représentés : Patrick Bastien (pouvoir à Clarence Appell) , Carlos Coelho (pouvoir à Antoine Huynh)

Absents : Jean-Christophe Eichenlaub,

Délibération n°1 : Création de deux emplois pour accroissement temporaire d’activité

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34,

Monsieur le Maire informe le Conseil que compte tenu du nombre d’enfants à la garderie et à la cantine ainsi qu’un départ à la retraite en 2024 et une démission en septembre 2025, il s’avère nécessaire de recruter deux personnels supplémentaires temporaire pour le service animation à la cantine et à la garderie.

Il propose donc, conformément aux dispositions de l’article 3 1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, la création, pour accroissement temporaire d’activité et pour une durée de 12 mois du 01 septembre 2025 au 31 août 2025 renouvelable (maximum douze mois pendant une même période de dix-huit mois consécutifs), deux emplois :

- Un Adjoint d’animation de 2^{ème} classe, rémunéré par rapport IB 368/IM 367, pour une durée hebdomadaire de 19 heures soit 15 heures 08 annualisé.
- Un Adjoint d’animation de 2^{ème} classe, rémunéré par rapport IB 368/IM 367, pour une durée hebdomadaire de 17 heures soit 13 heures 33 annualisé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'autoriser la création d'emplois proposés,
- De procéder dans le cadre des dispositions de l'article 3 1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, du décret 88- 145 du 15 février 1988 modifié et de la présente délibération, aux recrutements des agents appelés à occuper les deux emplois créés,

Envoyé en préfecture le 05/09/2025

Reçu en préfecture le 05/09/2025

Publié le

ID : 073-217301647-20250901-20250901_DELIB1-DE



Fait à le MONTCEL, le 04/09/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Antoine HUYNH

Le secrétaire de séance,
Clarence Appell

